



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 07 novembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet-Janick Laville-Christine Berthé-Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Daniel Bonfond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Christine Laurent-Romain Perruchaud-Philippe Chotard-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janaillac-Julie Bordet-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents		
Titulaires absents	10	Lisa Boyer-Murielle Cassier-Jean-Marcel Beau-Joël Constant-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Edwige Badel
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Catherine Bezac-Gonthier Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Joël De Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

DELIBERATION N° 2024 /155 : (Code Nomenclature /7.10)

DATE : 07 NOVEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux

OBJET : Suppression des options d'assujettissement à la TVA des loyers de la zone d'activité du Pontis et du restaurant de Vendoire

M. le Vice-Président expose à l'assemblée :

Par délibération n°2015/24 en date du 16 février 2015, la CCPR avait assujetti à la TVA les loyers de la zone d'activité du Pontis. Le dernier loyer concernait l'entreprise Morisset qui est aujourd'hui propriétaire du bâtiment. L'option d'assujettissement n'a donc plus lieu d'être.

Il est proposé au conseil communautaire de supprimer cette option.

De la même manière, par délibération n°2018/19 en date du 30 janvier 2018, la CCPR avait créé une opération intitulée « restaurant de Vendoire » assujettie à la TVA. Ce projet n'ayant pas été mené à terme, il convient de supprimer l'option d'assujettissement à la TVA de cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer l'assujettissement des deux opérations citées en objet.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 57

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 18-11-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 07 novembre 2024
Yves Mahaud**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT

Le 13/11/2024 16:22:46